

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2008

-----

L'an deux mille huit et le neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04 décembre 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

**Présents** : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, Jacques-Marie GORET, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

**Absente excusée** : Madame Sandrine DESSEAUX.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

➔ **LOTISSEMENT COMMUNAL – caution** : Le Maire expose à l'assemblée qu'il serait judicieux de demander, aux futurs acquéreurs des terrains dans le lotissement communal, une caution afin d'avoir un moyen d'exiger la réparation des possibles dégradations sur le domaine communal ( bordures, trottoirs, etc...) et que les propriétaires soient plus vigilants envers leurs constructeurs sur le respect des infrastructures. En effet, les trottoirs ont été réalisés dès à présent pour épauler les bordures et seront chargés en enrobé à froid sur 5m par parcelle pour les préserver.  
*A la majorité des présents, la caution est fixée à 1.500 € ( elle ne sera pas encaissée)*

➔ **LOTISSEMENT PRIVE « VILTART » - extension de réseaux – convention** : Le Maire communique les termes de la convention qu'il soumet à l'approbation des Conseillers pour permettre le règlement des frais avancés par la commune pour le raccordement aux réseaux d'électricité (12.841,11€ht) et de télécommunications ( 884,70€ht) des parcelles de M. Viltart, le long de la voie privée dite allée des coquelicots. Cette convention est acceptée par M. Viltart (courrier du 02/12/08) .

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *autorise le Maire à signer la convention avec le SIER Santerre & Vallée de la Luce relative au financement des travaux de desserte électrique et téléphonique de la voie privée dite allée des coquelicots de M.Viltart ;*
- *autorise le Maire à signer la convention avec M.Viltart pour le règlement par M.Viltart des frais avancés par la commune pour la réalisation des travaux précités ;*
- *d'inscrire au C/ 21533 les travaux de télécommunications soit 1.058,10€ ttc ;*
- *d'inscrire au C/ 21534 les travaux d'électrification soit 14.927,40€ ttc ;*
- *de couvrir ces dépenses par prélèvement sur les recettes de fonctionnement.*

➔ **INVENTAIRE COMMUNAUTAIRE- inscription de la rue du château et du chemin des vacances** : Le Maire expose aux Conseillers que le solde de CIC (capacité d'investissement intercommunal) affecté à la commune ne peut faire l'objet d'un fonds de concours mais doit être utilisé en travaux sur les biens inscrits à l'inventaire communautaire ; aussi, il propose d'y inscrire le chemin des vacances et la rue du château. La commission voirie se réunira pour déterminer la priorité des travaux à réaliser et leur exécution en fonction des crédits disponibles.

Par ailleurs, suite au conseil communautaire du 20 novembre 2008, il convient de délibérer sur la nouvelle rédaction des statuts et de l'inventaire communautaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents la modification des statuts de la CCALM ainsi que l'inventaire communautaire annexé en vue du prochain conseil communautaire du 18/12/2008.*

➔ **PROJET EOLIEN** - Monsieur Gally présente la réflexion menée en commission sur la répartition de la taxe professionnelle générée par l'installation d'éoliennes entre les communes sites (40% du produit) la CCALM (45% du produit) les communes à impact visuel fort (9% du produit) et des autres communes de la CCALM (6% du produit). Par ailleurs, le Maire rappelle que la Sté VALOREM est toujours en attente la délibération de principe (réversible) sur le projet éolien des zones S3 & S4.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe sur le projet éolien des zones S3 et S4 et approuve la proposition de répartition de la taxe professionnelle afférente. (une abstention)*

#### ➔ **FINANCES COMMUNALES :**

- **prime de fin d'année – personnel non titulaire :** Le Maire informe les Conseillers que les agents bénéficient en décembre d'une prime de fin d'année correspondant à la moitié du salaire brut de novembre et que la situation des agents non titulaires non permanents n'est pas définie – Il propose de verser à ces agents une prime proratisée en fonction du nombre de mois de présence dans la commune.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur le principe d'accorder une prime de fin d'année aux non titulaires, non permanents ( 1 contre) et de retenir le calcul proposé par le Maire ( tous favorables).*

- **Avenant contrat multirisque communal :** suite à l'installation d'alarmes volumétriques à l'atelier municipal et aux vestiaires du terrain de sport, les Assurances Mutuelles de Picardie accordent une remise de prime de 213,99<sup>€</sup> pour la période du 14/04 au 31/12/08.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant n° 12 au contrat communal et à encaisser le remboursement partiel de prime.*

- **participation – frais transport voyage scolaire :** *Le Conseil donne son accord sur la prise en charge de 400€ sur le coût du transport inhérent à la sortie à Arras début octobre 2008. Cette somme sera versée sous forme de subvention à l'Usep école.*
- **Chemin du Tour de ville :** Le Maire communique le devis de la Sa Métris de Villers Bretonneux pour la division de la parcelle ZD12 rue d'Hangest pour l'élargissement du chemin du tour de ville ; il s'élève à 575,78€ ht.

#### ➔ **QUESTIONS DIVERSES :**

- **circulation et stationnement rue de l'église :** suite à une première réunion tenue par la commission voirie en décembre, considérant la complexité du problème, il a semblé nécessaire de revoir l'approche qui en a été faite au cours d'une prochaine réunion de la commission en janvier.
- **Arbre de Noël :** Il aura lieu le 19 décembre à 16h.30 à la salle polyvalente ; chacun est invité à s'y joindre.

- Une « cérémonie » des vœux est envisagée ; la date du 16 janvier est retenue.
- Une demande sera faite au Conseil Général pour curer le fossé drainant les eaux au bas de la rue de Pierrepont sur le RD 137 , pour y refaire la signalisation horizontale et élaguer le bois d'Hangest. De même sur la route de Moreuil, des saignées sont à refaire.
- M.Leloup par l'intermédiaire de M. J-M. Goret demande l'autorisation d'utiliser le terrain communal et le plateau d'évolution, rue de Picardie, pour l'organisation le 17 mai 2009 d'un salon autour du quad. Le Conseil donne son accord de principe à la majorité des présents sur la mise à disposition des équipements communaux.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 12 décembre 2008

Le Maire,